

Reçu le

10 JUL. 2023

Rep

Mail ST/OFB/JPT/LG le 07/09/23

Numéro :

(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2023-2024

**(uniquement pour les territoires non bénéficiaires d'un plan de chasse
valable du 15 août 2023 au 31 mars 2024)**

Massif 14 – Le Bouchet

(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Société : Parc naturel régional de la Brenne / Réseau naturelle régionale
terres et étangs de Brenne
Massif Foucault

Nom – Prénom : LAURENT LAROCHE Président, V. SAURET gestionnaire

Adresse : Maison du Parc Le Bouchet 36300 ROSNAY

Téléphone(s) : 0254281212 /

Mail : info@parc-naturel-brenne.fr / v-sauret@parc-naturel-brenne.fr

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou ~~Mandataire~~

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune (s) : Rosnay

Lieu-dit principal : Les étangs Foucault

Superficies (d'après les natures cadastrales)

Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
0,4 ha	4,43 ha	84,25 ha	45,05 ha	134,13 ha

Fait à Rosnay, le 26 juin 2023. Signature du demandeur :

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 7 Septembre 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE
B.P. 12
46, Bd du Moulin Neuf
36001 CHATEAUROUX Cédex

Le Président,
L. Gandillot
Gummel

